

P0308

Site éolien « Monts de Vuisternens »

ETAT DE COORDINATION

Coordination réglée

THÈME RATTACHÉ

Energie éolienne

COMMUNES SUR LESQUELLES S'IMPLANTE LE PROJET

Vuisternens-devant-Romont

Siviriez

Le Flon

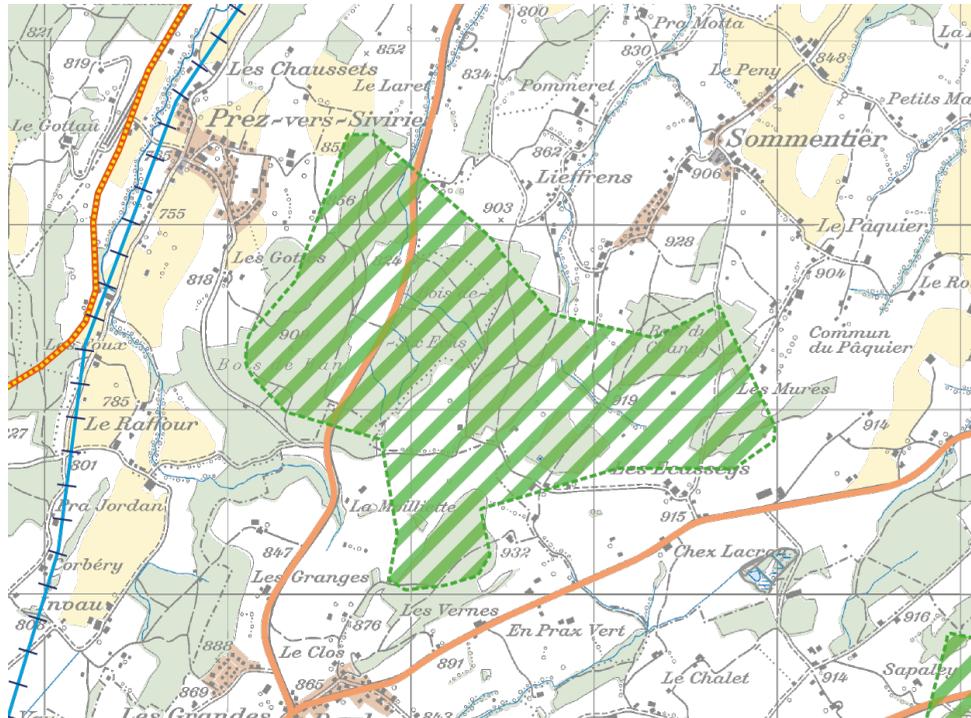
AUTRES INSTANCES CONCERNÉES

Skyguide

DDPS

Canton de VD

Région Glâne-Veveyse



 Périmètre projet

1. Description du projet

Le site éolien « Monts de Vuisternens » se situe dans la Glâne à environ 950 m d'altitude, au sud de la commune de Vuisternens-devant-Romont. Il s'étend en zone agricole et en forêt fermée. Il bénéficie d'un relief bien exposé aux vents dominants et permet l'installation potentielle de 9 éoliennes de grande hauteur. A ce stade, la position et le nombre d'éoliennes exacts à l'intérieur du périmètre ne sont pas déterminés. La production d'électricité nette générée par ce projet est estimée à environ 47 GWh/an.

2. Justification de la localisation

Sur la base d'une méthodologie uniforme, le canton a déterminé les sites les plus propices dans le canton pour l'implantation de parcs éoliens (Etude pour la définition des sites éoliens, Etat de Fribourg, 2017). Les sites retenus ont ensuite fait l'objet d'études plus approfondies sur la navigation aérienne, les oiseaux et les chauves-souris.

Le site « Monts de Vuisternens » a obtenu les notes suivantes (sur 3) :

Dimensions	Note	Pondération	Note pondérée finale
SOCIETE	1.30	23.2%	2.09
TECHNIQUE	2.85	19.6%	
ECONOMIE	2.09	20.8%	
NATURE ET PAYSAGE	2.19	36.4%	

Les critères de chaque dimension et les notes obtenues avant et après pondération sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Dimensions	Critères	Note	Pondération	Note pondérée
SOCIETE	Distance aux habitations	1.30	100%	1.30
TECHNIQUE	Radars civils et militaires	2.67	46%	1.23
	Infrastructures publiques	3.00	54%	1.62
ECONOMIE	Vent	2.00	48%	0.96
	Raccordement électrique	2.00	25%	0.50
	Accès routiers	2.35	27%	0.63
NATURE ET PAYSAGE	Milieus naturels	2.90	15%	0.44
	Oiseaux nicheurs	3.00	24%	0.72
	Oiseaux migrateurs	1.00	20%	0.20
	Chauves-souris	3.00	21%	0.63
	Paysage - Anthropisation	1.00	11%	0.11
	Paysage - Typicité	1.00	9%	0.09

Le site éolien présente les points forts suivants :

- une vitesse de vent estimée à 5.3 m/s à 130 m du sol représentant une production nette d'environ 5 GWh/an par installation ;
- des accès routiers existants sur une grande partie de l'itinéraire emprunté par les convois, avec quelques tronçons à améliorer sur la dernière partie. Peu d'accès seront à créer entièrement ;
- un raccordement électrique possible directement sur le poste électrique de Romont ;
- des impacts potentiels sur les milieux naturels, les oiseaux nicheurs et les chauves-souris jugés faibles.

3. Contraintes à prendre en compte

Un approfondissement et des justifications dans le rapport explicatif de la modification du plan d'aménagement local et dans le rapport d'impact sur l'environnement sont nécessaires pour les aspects suivants :

- Le site accueille au moins 5 espèces d'oiseaux nicheurs sensibles aux éoliennes et menacées ou prioritaires en Suisse.
- Etudier plus en détail l'impact des éoliennes sur ces populations.

› Le site « Monts de Vuisternens » se trouve dans une zone à potentiel de conflit élevé en termes d'oiseaux migrateurs, selon le modèle développé par la Station ornithologique suisse (Liechti et al., 2013). Un dortoir de Milans royaux est présent dans le site et son développement futur pourrait conduire à une réévaluation du site. Le site présente potentiellement des conflits et est considéré comme site d'importance régionale (catégorie 3) dans la pré-analyse (annexe de l'Etude pour la définition des sites éoliens).

› Effectuer des recherches complémentaires en se référant aux recommandations de la pré-analyse pour évaluer les impacts potentiels sur les populations d'oiseaux migrateurs.

› Même si aucune colonie de reproduction de chauves-souris n'est connue au sein du périmètre d'implantation (périmètre d'1 km autour du site), celui-ci présente les caractéristiques d'un milieu de chasse approprié pour les chauves-souris. Le site retenu se situe pour les deux-tiers en zone forestière ; des espèces forestières rares comme la Barbastelle et le Murin de Brandt ont été notées au sein du périmètre. Le faible nombre de données ne permet pas de connaître précisément l'utilisation du site en tant que corridor de déplacement ou voie migratoire. Le site est considéré dans la pré-analyse comme un site à activités particulières (catégorie 3) avec potentiellement des conflits potentiels.

› Effectuer des recherches complémentaires en se référant aux recommandations de la pré-analyse.

› Le site s'inscrit dans un paysage caractéristique de mosaïque forêt/terres ouvertes.

› Démontrer que les qualités de ce paysage spécifique sont maintenues.

› La hauteur d'évaluation des impacts potentiels du projet « Monts de Vuisternens » sur les systèmes de navigation aérienne ainsi que sur les procédures de vol a été fixée à 207 m hors sol (hauteur totale). Le périmètre se trouve dans la zone de protection du radar primaire d'approche de Genève, engendrant une dégradation locale des performances du radar. Cette contrainte de dégradation du signal radar pourrait potentiellement être levée par une adaptation technique. En se basant sur les systèmes et procédures actuels, la dégradation restante a été considérée acceptable par les opérations de Skyguide. Les coûts devront être supportés par le développeur du projet.

› Prendre contact avec Skyguide dès le début du développement du projet ; la mise en œuvre des modifications techniques et des changements des procédures de vol requiert au minimum 12 mois.

› Prendre contact avec le DDPS dès le début du développement du projet et une fois que les emplacements des éoliennes ainsi que leurs caractéristiques sont connus.

› Le site s'implante sur 94 ha de forêt.

› Démontrer l'impossibilité d'implanter les secteurs constructibles hors de l'aire forestière, respectivement mettre en évidence les problèmes environnementaux d'une implantation hors forêt et proposer des mesures compensatoires adéquates dans le cadre de la mise en zone.

4. Procédure et suite des travaux

La procédure de planification pour la réalisation du site éolien est définie dans le thème « Energie éolienne ».

Le canton de Vaud sera consulté par le canton de Fribourg à toutes les phases de planification du projet afin que la coordination intercantonale soit assurée.